



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E181685

VALABLE JUSQU'AU 02/03/2027

ÉDITÉ LE 26/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC TROYES 853224509

Siret : 853 224 509 00051

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4602660

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO 19092323063

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO 19092323063

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : MSH ENERGIE-RENOV

19 RUE ROBERT BAUDOIN
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE

Téléphone : 09 86 50 79 96

Portable : 0783930799

Fax :

Site Internet : mshenergie.fr

E-mail : msh@mshenergie.fr

Responsabilité légale :

MOKRANI MOHAMED PRÉSIDENT

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	09/04/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	13/01/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	12/12/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	13/01/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	09/04/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	09/04/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	06/06/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	06/12/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1